

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

---

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° II-1937

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 20

#### ÉTAT B

##### Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Patrimoines	10	0	0
Création	0	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	10	10
<b>TOTAUX</b>	10	10	10
<b>SOLDE</b>	0		

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 euros du programme 224 Soutien aux politiques du ministère de la culture, action 07 fonctions de soutien du ministère vers le programme 175 Patrimoines, action 03 Patrimoine des musées de France.

Amendement d'appel.

Selon les dernières estimations d'une enquête commandée par le ministère de la Culture, depuis la mise en place du passe sanitaire, 39% des Français ne sont pas retournés dans un lieu culturel.

Le détail de cette étude est alarmant. Seulement 51 % des personnes qui se rendaient au cinéma dans une année normale y sont retournées au moins une fois depuis la mise en place du passe. Ils sont également seulement 40 % d'habituer à être retournés au musée ou dans une exposition, depuis le 21 juillet, 27 % à un concert et 25 % à une pièce de théâtre. Pire encore, environ 30 % des personnes interrogées pensent qu'elles se rendront moins souvent dans des lieux culturels, à l'avenir.

La culture, c'est la transmission de notre histoire, de notre identité, c'est aussi elle qui permet à une nation de s'unir.

Quelles mesures concrètes compte donc mettre en place le Gouvernement pour que la culture ne soit pas la victime collatérale de la crise sanitaire ?